

Comité directeur de la Flotte n°11 du 27 avril 2020

Décision n°11-1

La mission Albacore prévue en juin 2020 sur le *Marion Dufresne* est annulée. Une solution va être recherchée pour une réalisation partielle de la mission Ghass2-1 centrée sur l'utilisation des outils spécifiques au *Marion Dufresne* (carottage long) en 2020. Si la possibilité de réunir une équipe scientifique suffisante est constatée, le dossier sera présenté au comité directeur de la flotte le 13 mai pour décision. A défaut le navire restera dans l'Océan Indien.

Décision n°11-2

Le processus de sortie du confinement du territoire de Nouvelle-Calédonie est officialisé. Sous réserve de la possibilité d'acheminement depuis la métropole du personnel marin nécessaire, des campagnes au départ et à l'arrivée sur le Territoire semblent possibles. La direction de la Flotte océanographique (DFO) présentera fin mai au comité directeur de la flotte un plan de reprise d'activité limité à des campagnes mobilisées et démobilisées en Nouvelle-Calédonie pour ce navire, au plus tôt à compter de fin juin ou juillet 2020.

Décision n°11-3

Compte-tenu de l'absence des garanties nécessaires aux conditions d'escale et de ravitaillement dans la zone Antilles-Guyane, l'*Antéa* ne partira pas sur la zone. Les campagnes prévues hors métropole avec ce navire en 2020 sont toutes annulées. Le principe du décalage en bloc de l'ensemble des campagnes de l'*Antéa* en Antilles-Guyane sur 2021 a été retenu par le comité directeur.

Décision n°11-4

Concernant les navires hauturiers hors *Marion Dufresne*, et les navires côtiers métropolitains, compte-tenu des conditions d'embarquement qui s'imposent, des délais logistiques anticipés et de la contrainte supplémentaire de prévoir toutes les mobilisations et démobilisations en métropole, aucune mobilisation de campagne ne sera possible avant le 1^{er} septembre à minima.

Décision n°11-5

Sous réserve que les principaux organismes employeurs valident d'ici fin mai les conditions d'embarquement de leurs personnels et de disposer à temps des retours des équipes concernées au regard des conditions imposées, le comité directeur charge la DFO de construire pour fin juin 2020 de nouveaux projets de calendriers côtiers et hauturiers de référence applicables à compter du 1^{er} septembre jusqu'à la fin 2020, avec les hypothèses de quarantaine et d'escale limitées à la métropole connues à ce jour.

Décision n°11-6

Pour la construction de ces calendriers de reprise, le principe d'une programmation la plus dense possible, avec une priorité stricte donnée aux missions P1 annulées et à celles déjà prévues post-confinement ainsi qu'à la récupération des matériels et équipements qui le nécessitent, a été retenu. Des missions P2 annulées pourront être reprogrammées sous réserve du point précédent.

Décision n°11-7

Un projet de calendrier 2021 sera présenté fin juin 2020 pour ce qui concerne les navires hauturiers. Par contre, compte tenu des évaluations retardées de la CNFC, le calendrier 2021 des navires côtiers ne sera produit que pour la mi-octobre 2020. Les missions P2 programmées en 2020, qui auront été annulées et n'auront pas pu être reprogrammées cette année garderont leur classement P2 en 2021, au même niveau de priorité que les nouvelles missions qui auront été classées P2 2021.